ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNALES 2020

Claudine Afiavi Prudencio a voté et appelle à l'espérance

P. 3

Le Journal de
NOTRE EPOQUE
Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)
www.notreepoque.bj
N° 110 du Lundi 18 Mai 2020

Message SBEE COVID-19

4ÈME MANDATURE DE LA DÉCENTRALISATION

P.3

Les béninois étaient aux urnes en paix

Rassemblement à caractère festif

Pas de NONVITCHA 2020

P. 2

France

Allagbé, Sessi, les statistiques des internationaux béninois en Ligue 2

P. 9

TRIBUNE /Communales et municipales

P.6

Voici comment va se passer l'attribution des sièges

Tribune / Dénonciations troublantes sur la pandémie du covid19

P.9

La société savante africaine esquive le débat

[Bénin] Belgique

Saison terminée pour Olivier Verdon et Yannick Aguemon

P.3

TENDANCES ACTUELLES

La mode aujourd’hui

Quand vulgarité et indécence s’y mélangent

La mode a investi tous les milieux et toutes les classes sociales. Chacun y va selon ses moyens et son milieu. Que ce soit en matière de coiffure, de vêtements et de chaussures. Le domaine qui attire notre attention aujourd’hui est l’habillement. Les tendances aussi bien chez les hommes que chez les femmes est le ‘’slim’’, les tenues serrées. La mode aujourd’hui n’a plus de limite, elle a investi tous les milieux, que ce soit dans les collèges, les universités, les milieux professionnels et autres. Il n’est pas rare de rencontrer des élèves filles dans des tenues d’école assez déconcertantes : des tenues fantaisistes, moulantes voire sexy. L’école dont la vocation première est de donner une instruction de qualité aux apprenants pourrait facilement être confondue à un podium de Fashion car on y voit toutes les tenues tendance. La mode doit-elle investir les lieux de savoir ? Difficile de répondre à cette question. On retrouve parfois certaines personnes avec des tenues inadéquates pour le travail dans les bureaux. Il existe des types de tenue pour chaque occasion .Entre les tenues traditionnelles, les tenues de ville, les tenues relaxe, chacun doit savoir la tenue qu’il faut et quand il le faut. Ce qu’il est important de savoir c’est que l’habillement fait partie de la communication non verbale, l’habillement est un outil de communication. Même lors des entretiens d’embauche, un accent particulier est mis sur la façon dont le candidat au poste est habillé. L’apparence, la tenue vestimentaire et la posture véhiculent un message .Selon l’habillement vous envoyez des signaux positifs ou négatifs à votre entourage. Il y a des tenues qui inspirent le respect, d’autres qui dévalorisent et d’autres encore qui font voir la personne comme une personne de mœurs légères .La première des choses que quelqu’un qui vous voit pour la première fois regarde c’est votre habillement ,votre physique, il se fait déjà une impression de vous. Cette première impression peut jouer à la défaveur de l’individu selon la tenue portée. Dans le milieu professionnel, l’habillement doit aller de pair avec la fonction ou le poste occupé. Les jeunes filles et femmes doivent faire attention à leurs tenues .Leurs styles peuvent leur faire prêter des intentions. Leur entourage peut voir des signaux à travers leur façons de s’habiller alors que les intéressées même n’ont aucune idée de l’effet que produit leurs tenues sur les collègues hommes. Ceci est parfois un facteur favorisant le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Les tenues moulantes sont à la mode mais il faut voir le degré qui peut être toléré. Sur le lieu de travail ,il n’est pas interdit de porter les tenues à la mode, mais il faut veiller à ce que les tenues soient le moins extravagant possible ,pas trop sexy pour éviter de mettre à mal les collègues. La décence doit être de mise sur le lieu de travail. Pour les grandes cérémonies comme les mariages, les baptêmes et autres chacun fait son choix, certains optent pour les tenues traditionnelles et d’autres pour des tenues de ville. Tout dépend du goût de chacun. Les tenues du week-end sont des tenues souvent très relaxes. Les sorties à la plage, au restaurant, en boîte de nuit sont à l’affiche. La tenue relaxe ne signifie pas que n’importe quoi peut-être porté. Il n’est pas rare de rencontrer des gens dans des tenues vraiment déplacées à la limite vulgaire parce que c’est la mode. Les Jeans Destroys par exemple qui sont très à la mode, on en voit où les déchirures sont faites avec esthétiques et de façon légère et c’est beau mais on en voit d’autres avec de grandes déchirures, où les parties du corps sont très visibles quand c’est porté ce qui parait vraiment vilain et vulgaire. On voit des jeunes filles et femmes dans tenues très moulantes et très courtes se pavaner dans les rues sans souci. L’Afrique doit-elle perdre les valeurs au nom de la mode ? Cette question mérite d’être posée. Dans le jargon des jeunes, être à la mode signifie être branché et personne ne veut être classé parmi les non branché. Tout est permis pour rester branché, les tenues fantaisistes, avec des couleurs criardes et des designs pas possibles. Ils vont jusqu’à prêter des tenues d’autres pour faire des photos pour se montrer branché sur facebook et les autres réseaux sociaux. Ils sont ‘’Swag’’ comme ils aiment à le dire. Un véritable travail doit être fait au niveau de la société quant aux déviances qu’on observe de part et d’autres par rapport à la mode. Une photo indécente mise sur facebook peut-être la cause d’un refus d’emploi demain si les recruteurs lors des enquêtes font un tour sur la page facebook de l’individu. Ils pensent souvent que la jeunesse est une étape de la vie où l’on peut tout se permettre mais il y a des choses qui poursuivent et qui réapparaissent au moment où l’individu s’y attend le moins .Le passé rattrape toujours dit-on. Les parents doivent pouvoir jouer leurs rôles en recadrant le style vestimentaire de leurs enfants. On peut être à la mode sans être ni vulgaire ni indécent.

Moukaram A.M.BADAROU

Le Journal de NOTRE EPOQUE
Journal béninois d’investigation, d’analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

Directeur de publication délégué
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Elias BEHANZIN
Léon KOBOUDE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA

Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO (Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI (95 814 065)

Rassemblement à caractère festif

Pas de NONVITCHA 2020

Rassemblement à caractère festif : Pas de NONVITCHA 2020.

Les organisateurs de la commémoration de la 99 ème Édition de NONVITCHA en 2020, indique par un communiqué rendu officiel et signé par Norbert Kassa, son président que l’édition de cette année n’aura pas lieu. En effet, le président du Bureau Exécutif Fédéral de l’Association NONVITCHA informe donc par ce communiqué toutes les Communautés Xwlas, Xwelas et Assimilés du Bénin et de la Diaspora, les Sponsors et la Population Béninoise, qu’en raison des mesures prises par le Gouvernement du Bénin pour limiter la propagation de la pandémie du CORONA VIRUS, notamment l’interdiction de tout rassemblement à caractère festif. Par la même occasion, il demande aux uns et aux autres de focaliser l’attention sur l’organisation de la prochaine édition. «Préparons nous pour le Centenaire de NONVITCHA!» peut-on lire dans ce communiqué. Il invite les uns et les autres à rester vigilants et au respect strict des mesures prescrites par le Gouvernement.

LIRE LE COMMUNIQUE

Le Président du Bureau Exécutif Fédéral de l’Association NONVITCHA informe toutes les Communautés Xwlas, Xwelas et Assimilés du Bénin et de la Diaspora, les Sponsors et la Population Béninoise, qu’en raison des mesures prises par le Gouvernement du Bénin pour limiter la propagation de la pandémie du CORONA VIRUS, notamment l’interdiction de tout rassemblement à caractère festif, la Commémoration de la 99 ème Édition de NONVITCHA en 2020, n’aura pas lieu. Il invite les uns et les autres à rester vigilants et au respect strict des mesures prescrites par le Gouvernement. Il y va de notre propre vie et de celle des autres. Certainement qu’un jour le Corona virus passera. Puissions-nous tous, au décompte final répondre présents à l’appel ? Tous ensemble contre le corona virus ! Préparons nous pour le Centenaire de NONVITCHA!

Vive NONVITCHA!
Vive le Bénin !
Norbert KASSA.

Université d’Abomey Calavi

Que se passe-t-il encore à la FADESP ?

Depuis le vendredi 17 Avril 2020, les enseignants du Département de Sciences politiques ont été convoqués aux urnes pour désigner leur nouveau Chef de département.

A la surprise générale, aucun résultat officiel, même provisoire, n’a encore été donné,à ce jour, soit depuis bientôt plus de quatre semaines.

Cette incongruité est d’autant plus incompréhensible que le collège électoral n’est composé que de neuf (09) enseignants et qu’à cette élection, il n’y avait que des candidats uniques aussi bien au poste de Chef de département que de Chef-Adjoint de département. Comment neuf électeurs qui ont à se prononcer sur des candidats uniques, entre 10h et 12h,peuvent-ils avoir voté et qu’au bout de quatre semaines, on n’ait toujours pas les résultats, ne serait-ce que provisoires ?

Le pire, c’est que l’on apprend dans les coulisses, que selon le rapport des élections adressé par le Doyen de la FADESP au Recteur, il y aurait un écart entre le nombre d’électeurs et le nombre de bulletins dans l’urne. Autrement dit, il y aurait bourrage d’urnes à la FADESP. C’est à peine incroyable !!!

Comment peut-on imaginer pareille chose à l’Université, le haut lieu du savoir ? Des enseignants qui organisent des bourrages d’urne pour une simple élection de Chef de département !! Quel exemple et quel modèle donnent les enseignants de la FADESP et par-delà les universitaires à la Nation ? Ou veulent-ils simplement confirmer la réputation de la « maison de la fraude » qui leur colle à la peau depuis de nombreuses années maintenant ? Méritent-ils encore vraiment leur titre d’universitaires et par essence d’éducateurs ?Méritent-ils encore la confiance de la Nation ? N’est-ce pas là, une indignité et une honte ? Et finalement, ne donnent-ils pas définitivement raison au Président Patrice TALON qui a décidé de nommer, dorénavant, les équipes rectorales ainsi que les équipes décanales et de direction. Faudrait-il désormais que le Gouvernement nomme également les Chefs de département ?

Il urge que les autorités rectorales et ministérielles fassent toute la lumière sur cette affaire qui n’honore pas la première Université nationale de notre pays et sanctionnent sévèrement les coupables de cet acte. Les autorités devraient en faire une priorité absolue, une urgence signalée car nous apprenons que certains enseignants, dégoutés par ces pratiques de leurs collègues, menacent déjà de saisir le Procureur de la République d’Abomey-Calavi pour « bourrage d’urnes, faux et usage de faux ».

En tout état de cause, les premiers responsables et coupables de cette affaire sont déjà connus : il s’agit des assesseurs du bureau de vote, tous en fonction à la FADESP, qui ont opéré sous l’autorité de la Secrétaire générale d’entité. Il s’agira après de rechercher les donneurs d’ordre, s’il y en a, et les sanctionner tout autant que les assesseurs.

Affaire à suivre !!!

FIN DU PROCESSUS D'ACQUISITION DE MASQUES EN TISSU DE PROTECTION COVID-19 DESTINÉS AU GRAND PUBLIC

Le Gouvernement du Bénin adresse ses remerciements à tous les acteurs ayant répondu à l’appel lancé le 6 mai 2020 pour la production de masques en tissu dans le cadre de la riposte contre le COVID-19. Les artisans, créateurs de mode, stylistes, designers, couturiers, couturières ont largement fait écho à l’appel et le nombre ciblé de masques est atteint. Le dévouement de tous ceux et celles qui ont contribué au niveau national est à saluer. Le gouvernement annonce ce 16 mai 2020 la fin de l’opération et demande à tous les acteurs d’arrêter de produire des masques à des fins de livraison à la CAME en dehors des commandes formelles déjà passées. Une implication de tous reste nécessaire pour une application des gestes barrières visant à nous protéger et protéger les autres. Merci à tous.

4ème mandature de la décentralisation

Les béninois étaient aux urnes

Les élections communales et municipales se sont déroulées ce dimanche sur toute l'étendue du territoire. Si le taux de participation est annoncé pas très élevé vue le déplacement des béninois, le scrutin s'est bien déroulé à 81% selon les organisations de la société civile.

Les Béninois étaient aux urnes ce dimanche 17 mai 2020 pour élire les élus communaux et municipaux. Les résultats de ce scrutin sont annoncés pour le 24 avril ou avant, selon le Président de la Commission électorale nationale autonome (Céna), Emmanuel Tiando.

Selon le chronogramme, la Céna procédera à l'analyse des cantines contenant les résultats du vote. Du 18 au 20 mai, ces cantines seront transmises à la Cour suprême et le 24 mai, les résultats officiels seront proclamés.

La proclamation des résultats dépend de l'arrivée des cantines et du travail de la cellule informatique, a réaffirmé ce dimanche 17 mai le président de la Cena. Emmanuel Tiando informe que chaque coordonnateur d'arrondissement sera d'abord joint au téléphone par un code pour la transmission des résultats issus des dépouillements des bureaux de vote. Ensuite, il revient au coordonnateur de descendre sur Cotonou, au siège de la Cena, avec sa cantine. Ce n'est qu'après cette étape et le travail de la cellule informatique de la Cena que les résultats seront proclamés.

Pour ces élections communales et municipales, selon le chronogramme, la Cena a procédé à la remise du spécimen du bulletin unique aux différents partis politiques le mardi 28 avril 2020. Jeudi 30 avril, Emmanuel Tiando a procédé au lancement officiel de la campagne électorale qui a duré deux semaines. Démarrée le 1er mai, la campagne électorale a pris fin le 15 mai à minuit. Pendant ce temps au niveau de la Cena, il y a eu la remise des lettres de mission aux PFC et CA (agents électoraux). Ces derniers ont suivi une formation du 04 au 6 mai 2020. Il y eu aussi la formation des membres de bureaux de vote du 11 au 14 mai et le démarrage du déploiement du matériel électoral le 11 mai.

Le scrutin qui se déroule en période de crise sanitaire de la pandémie de la Covid 19 n'a pas enregistré d'incident majeur. Il s'est déroulé dans le calme et la paix, selon plusieurs acteurs.

Elections municipales et communales 2020

Claudine Afiavi Prudencio a voté et appelle à l'espérance

Un peu plus de 5 millions d'électeurs sont appelés aux urnes ce dimanche dans les 14.000 bureaux de vote du pays dans le cadre des élections municipales et communales 2020.

Mais c'est dans la cour ensablée de l'Ecole Primaire Publique de Dèkoungbé Gninkindji que Claudine Afiavi Prudencio a accompli son devoir civique.

Il sonnait un peu plus de 14 heures quand, la Présidente de l'Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN) est arrivée sur les lieux. Masque sur le visage, elle a suivi de façon méthodique, les consignes des agents du bureau de vote n°5 liées à la lutte contre la pandémie du Coronavirus, avant de glisser son bulletin dans l'urne.

Assaillie par les journalistes, Claudine Afiavi Prudencio s'est dit «confiante» car malgré les conditions particulières du déroulement de la campagne électorale, «l'UDBN s'est engagée à travailler sur les attentes et les préoccupations de la jeunesse». C'est d'ailleurs pour cela, rappelle-t-elle que le parti est le seul à positionner plus de jeunes et de femmes sur sa liste.

Claudine Afiavi Prudencio s'est dit tout de même heureuse pour la belle organisation dont a fait montre la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) et le gouvernement en veillant à temps au déploiement du matériel électoral et en les mettant à la disposition des électeurs. «Nous sommes un parti de paix et notre idéologie, la démontre clairement», a-t-elle souligné.

Après avoir accompli son devoir civique, la présidente de l'UDBN a dénoncé devant les journalistes quelques cas de fraudes constatés sur le terrain et pour lesquels des huissiers de justice ont été commis.

Pour cette compétition électorale, l'UDBN est aux prises avec le Bloc Républicain (BR), l'Union Progressiste (UP), le Parti du Renouveau Démocratique (PRD) et les Forces Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE).

Elections communales et municipales 2020

Le Président Joseph DJOGBENOU a accompli son devoir civique à SIKE SUD

Le Président de la Cour constitutionnelle, le Professeur Joseph DJOGBENOU a accompli son devoir civique ce dimanche 17 Mai 2020 dans la matinée. C'était à l'Ecole Primaire Publique Sikè Sud au quartier Dagbédji dans le 7ème arrondissement de Cotonou (16ème circonscription électorale). Muni de sa carte d'électeur, le Président de la Cour constitutionnelle s'est plié aux exigences légales liées à la procédure de vote, avant de glisser son bulletin dans l'urne transparente prévue à cet effet. Contrairement aux précédentes élections, le Professeur Joseph DJOGBENOU n'a pas serré de main, se contentant de gestes de loin, respectant les consignes sanitaires. A la fin du vote, il a fait la déclaration suivante: « Comme tout citoyen, nous avons le droit d'accomplir de devoir citoyen, donc de choisir nos élus. C'est un sentiment de fierté d'observer que tout est bien organisé et aussi de considérer sans doute qu'au cours de la journée, nos compatriotes seront plus nombreux. Nous constatons que les règles que l'Etat appelle à observer sont respectées et de ce point de vue, il faut saluer les uns et les autres » AP/PCC

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéosdes élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparait. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté…. Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

Du bon usage du nom, « Yabi » et du prénom,« Charles »

Les faits : L'Ong Bénin Diaspora Assistance fait une grogne suite à une enquête diligentée par elle-même dans la commune de Ouèsse dans une affaire qu'il convient d'appeler le « Satom-gasoilGate ». Le récit publié par le président de l'Ong, M. Médard Koudébi sur les réseaux sociaux indexe un individu sans autre précision du nom de « Yabi Charles ». L'information fait le tour du monde. Tous ceux qui s'appellent « Yabi Charles » au Bénin sont interpellés par coup de téléphone et messages divers par leurs amis, collègues et hiérarchies. La toile s'embrase. Les hommes de l'ère culturelle Nagot du Bénin qui portent le nom , « Yabi » et le prénom , « Charles » sont regardés d'un mauvais œil. Un week-end, celui du vendredi 08 mai au dimanche 10 mai 2020 était ce lui de toutes les indignations et de tous les soupçons. Le Président de l'Ong Diaspora a-t-il mesuré toutes les conséquences et désagréments qui consistent à jeter en pâture, un nom et prénom sans aucune autre forme de précision ? Il se pose alors un problème de rédaction ded résultats d'enquêtes de grogne.

Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc....

On peut bien comprendre que l'auteur du récit d'enquête de grogne ne soit ni un journaliste ni un agent assermenté aux règles de rédaction strictes. Sinon, la moindre des choses est de décrire l'intéressé par sa profession ou son âge. Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc…. C'est d'ailleurs pour éviter ces confusions et créer des torts inconsciemment à des honnêtes gens qu'il est recommandé de la prudence dans l'appellation sans ambages des noms des gens quand on n'a pas de précisions déterminantes pouvant conduire à cibler l'individu présumé receleur. Deux précautions valent mieux qu'une. A s'y méprendre, un travail sérieux comme celui réalisé par l'Ong de M. Médard Koudébi peut créer des maux parce que les mots choisis ou omis ont fait des ombrages. Ceci vaut bien une mise au point afin que la rédaction des rapports de grogne de l'Ong Diaspora soit tout simplement professionnelle. Notons qu'aux dernières nouvelles, l'Ong Diaspora s'est rattrapée avec un résumé de sa grogne par l'usage de l'expression, « Un certain Charles ». Dossou trop tard ! Le désagrément est déjà fait.

Tribune / Dénonciations troublantes sur la pandémie du covid19

La société savante africaine esquive le débat

Aussi curieux que cela soit, des voix s'élèvent depuis la surmédiatisation de la pandémie du coronavirus pour mettre en évidence le plan caché d'une organisation nébuleuse pour contrôler le monde. Ces dénonciateurs des lanceurs d'alerte qui s'expriment à visage découvert à travers des vidéos qu'ils postent sur les réseaux sociaux, expliquent les sentiers obscurs que poursuit l'apparition subite de cette pandémie.

Parmi les informations troublantes, il y a le fait que l'instauration des mesures barrières et le confinement, soit utilisé comme un ballon d'essai pour s'assurer de la possibilité de soumettre la planète entière à une prescription donnée. D'où l'idée d'un gouvernement mondial en téléchargement.

Les dénonciateurs expliquent que la surmédiatisation de la pandémie et le matraquage médiatique qui surfe sur des prédictions apocalyptiques et des statistiques quotidiennes sur les nombre impressionnant de cas de contaminés et de décès, visent à installer la peur et à préparer les esprits à accepter le vaccin une fois qu'il sera annoncé découvert.

Et c'est justement autour du vaccin, soutiennent-ils que se trouvent le piège. Il s'agira de faire vacciner les 7 milliards de citoyens du monde et par ce canal, réussir à installer dans le corps de toute personne vaccinée, une puce qui permettra de contrôler tous les gestes et mouvements de chaque individu. Ce sera également au moyen de cette puce que toute opération de banque et de commerce en ligne qui deviendra la panacée, seront rendues possible.

L'autre objectif du Covid19 non avoué aux Africains et révélé par les lanceurs d'alerte est de réduire considérablement la population africaine. Et à propos, une campagne d'acharnement d'un bon nombre de personnalités est organisée depuis une dizaine d'années maintenant. Elle consiste à présenter l'Afrique comme un continent très peuplé juste avec son milliard d'habitants sur les sept que compte la planète.

Grande curiosité pour ce continent de 30 millions de km2 soit trois fois la superficie de l'Europe, qui ne compte qu'un milliard d'habitants pendant que trois États du seul continent asiatique compte chacun plus d'un milliard. Il s'agit de la Chine, de l'Inde et de l'Indonésie. Qu'est ce qui peut donc justifier cet acharnement contre la démographique en Afrique.

Les experts expliquent que les études ont démontré que l'Afrique est le contient où la population est majoritairement jeune. Une jeunesse qui est synonyme de force de travail, d'inventivité, de réveil, de révolution, de dynamisme et donc de concurrence à long terme pour les grandes puissances. Ceux qui veulent soumettre le monde se rappellent que le boom démographique de la Chine qui avait été présenté comme un facteur d'appauvrissement s'est révélé aujourd'hui être un précieux moyen d'enrichissement.

Il n'est pas question de laisser aussi le continent africain avec sa population majoritairement constituée de jeunes, devenir dans l'avenir un souci pour les maîtres du monde. Le plan est de garder l'Afrique avec ses matières premières, comme la mamelle nourricière de la planète tout en y maintenant la misère à travers le processus continue de la dette et ses effets induits, la guerre et les instabilités sociopolitiques.

Ces dénonciations bien que diffusées à travers les réseaux sociaux qui connaissent une forte pénétration sur le continent, ne trouvent malheureusement pas d'audience dans les débats publics encore mois dans les médias. D'ailleurs, le concept de théorie du complot forgé en occident est repris sur le continent par les collaborateurs de la nébuleuse pour balayer d'un revers de la main toutes sortes de dénonciations qui devraient à défaut d'être prises pour de la vérité, mais à tout le moins alimenter le débat public.

Les décès subites en 2019 et 2020 des chercheurs congolais et gabonais qui ont trouvé des thérapies crédibles pour soigner le Sida pour l'un et le paludisme pour l'autre, ont laissé indifférente la communauté africaine. Aucun débat sur les bailleurs de fonds qui n'ont pas d'autres solutions à proposer aux Etats du contient que le service de la dette auquel nos dirigeants se livrent à cœur joie. Ces débats qui devraient être ceux de la société savante en Afrique par des menus fretins.

Les professeurs, docteurs et experts sur tous les domaines et sur toutes les questions se multiplient à une vitesse de fusée sur le continent. Ces doctes et savants parlent de tout avec arrogance et assurance intellectuelle sauf des sujets qui doivent permettre à l'Afrique de s'émanciper, de sortir de la cécité intellectuelle à travers des programmes d'enseignement qui encouragent la restitution des savoirs reçues plutôt que d'apprendre à raisonner par soi-même.

Par Eyangoh Ekolle

Education

Nouveau calendrier des examens et concours

ARRÊTÉ INTERMINISTERIEL

PORTANT CALENDRIER NATIONAL DES EXAMENS, CONCOURS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES ET TEXTES DE RECRUTEMENT POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ET

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

N°	EXAMENS-CONCOURS ET TEXTE	DATES DE DEROULEMENT
	MOIS DE MAI	
1	Epreuves professionnelles de l'enseignement du premier degré (CAAP et CAP), options 408 et 417 (APC, 2012 et Enseignants du primaire). Epreuves pratiques et orales	Lundi 25 mai au vendredi 29 juin 2020
	MOIS DE JUIN	
2	Concours des ingénieurs Statisticiens Economistes (CSE)	PM
3	Concours des ingénieurs de travaux statisticiens (CTS)	PM
4	Concours d'entrée à l'Ecole d'Hôtellerie des Métiers d'Architecture et d'Urbanisme (EHMAU)	PM

8	Examens de fin de formation dans les Ecoles Nationales d'Artisanat (ENA) et Etablissements Privés de Formation d'Artisans (EFPA). Epreuves pratiques et orales	Mardi 2 au vendredi 26 juin 2020
9	Examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) 1ère session	Lundi 8 juin 2020
10	Examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle, option Sciences et Techniques des Métiers d'Art (CAP/STMA) : - Epreuves écrites - Epreuves d'EPS - Epreuves pratiques	Lundi 22 et mardi 23 juin 2020 Mercredi 24 juin 2020 Jeudi 25 et vendredi 26 juin 2020
11	Examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), options : - Sciences et Techniques Industrielles (STI) - Enseignement Familial et Social (EFS) - Hôtellerie-Restauration (HR) Epreuves écrites	Lundi 22 au jeudi 25 juin 2020
12	Examen du Baccalauréat, session normale. Epreuves pratiques : séries E, F1, F2, F3, F4, et D1 du Baccalauréat de l'Enseignement Technique, de la Voie Eau et Assainissement du Baccalauréat Professionnel	Lundi 29 juin au lundi 13 juillet 2020
	MOIS DE JUILLET	
13	Examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP), session normale - Epreuves écrites et orales - Epreuves d'EPS	Lundi 6 et mardi 7 juillet 2020 Mercredi 8 et jeudi 9 juillet 2020
14	Examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), session normale. - Examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) des enclavés, pénitenciers et zones frontalières. Epreuves écrites	Lundi 6 au samedi 18 juillet 2020 Lundi 13 au mercredi 15 juillet 2020
15	Examen du Baccalauréat, session normale. Epreuves écrites	Lundi 20 au jeudi 23 juillet 2020
16	Examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), session des enclavés	Jeudi 23 au samedi 25 juillet 2020

17	Examen du Diplôme de Technicien (DT) options : - Sciences et Techniques Industrielles (STI) - Hôtellerie-Restauration (HR) et Tourisme - Enseignement Familial et Social (EFS) - Sciences et Techniques des Métiers d'Art (STMA) Epreuves écrites	Lundi 27 au jeudi 30 juillet 2020
	MOIS D'AOUT	
18	Examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) option : - Sciences et Techniques Industrielles (STI) - Enseignement Familial et Social (EFS) - Hôtellerie-Restauration (HR) Epreuves pratiques Epreuves d'EPS	Lundi 3 au samedi 8 août 2020 Lundi 10 août 2020
19	Examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP), session des malades - Epreuves écrites et orales - Epreuves d'EPS	Lundi 10 et mardi 11 août 2020 Mercredi 12 et jeudi 13 août 2020
20	Examen du Baccalauréat, session de rattrapage	Lundi 10 au jeudi 13 août 2020
21	Examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) option : Sciences et Techniques Agroalimentaires et de l'eau (STAE)	Lundi 17 au mercredi 19 août 2020
22	Concours d'entrée dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI)	PM
23	Examens Professionnels de l'Enseignement du 1er degré : - Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) - Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) Options Enseignement Maternel et Primaire Epreuves écrites	Samedi 29 août 2020

	MOIS DE SEPTEMBRE	
23	- Concours d'entrée à l'Institut National Médico-Social (INMS) de Cotonou - Concours d'entrée à l'Institut de Formation en Santé Infirmière et Obstétricale (IFSIO) de Parakou	Mercredi 02 septembre 2020
24	- Concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Statistique, de la Prévisionnel et de la Démographie (ENSPD) de Parakou - Concours d'entrée à l'Ecole Nationale des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ENSTIC) d'Abomey-Calavi	Vendredi 04 septembre 2020
25	Concours d'entrée à l'Institut National Supérieur des Métiers Préparation, aux Etudes d'Ingénieurs (INSPC) d'Abomey	Samedi 05 septembre 2020
26	Concours d'entrée à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) Dakar, Sénégal	PM
27	Concours d'entrée dans les Ecoles Normales Supérieures (ENS) de Porto-Novo et de Natitingou	Lundi 07 septembre 2020
28	Examen du Diplôme de Technicien (DT) options : - Sciences et Techniques Industrielles (STI) - Enseignement Familial et Social (EFS) - Hôtellerie-Restauration (HR) et Tourisme - Sciences et Techniques des Métiers d'Art (STMA) Epreuves pratiques Epreuves d'EPS	Lundi 7 au samedi 12 septembre 2020 Lundi 14 septembre 2020
29	Concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) de Lokossa	Mercredi 09 septembre 2020
30	Concours d'entrée à l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS), options : - Education Physique et Sportive (EPS) - Entraînement Sportif	PM
31	Examen du Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP), Opérateur de saisie Niveaux 1 et 2 (DAP-1 et DAP-2)	Lundi 14 au samedi 19 septembre 2020

32	Concours de recrutement dans les Lycées d'Enseignement Technique (LET), Niveaux 1 et 2 (voies options)	Vendredi 25 septembre 2020
33	Concours de recrutement à l'Ecole de Formation Médico-Sociale (EFMS)	Samedi 26 septembre 2020
	MOIS D'OCTOBRE	
34	Examens de fin de formation dans les lycées d'Enseignement Technique Agricole pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT) - Epreuves écrites - Epreuves pratiques - Présentation et soutenance des rapports de stage	Lundi 05 octobre 2020 Mercredi 7 et jeudi 8 octobre 2020 Vendredi 9 octobre 2020
35	Examens de fin de formation dans les lycées d'Enseignement Technique Agricole pour l'obtention du Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) Epreuves écrites et pratiques	Lundi 6 et mardi 8 octobre 2020
36	Concours probatoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseillers Pédagogiques (CAFCP) Epreuves écrites	Samedi 10 octobre 2020
37	Examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) 2ème session	Lundi 26 octobre 2020
38	Concours probatoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat du Primaire (CAIP). Epreuves écrites	Samedi 31 octobre 2020
	MOIS DE NOVEMBRE	
39	Concours d'entrée dans les Lycées Techniques Agricoles (LTA), niveaux 1 et 2	Lundi 2 novembre 2020
40	Concours probatoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat de l'Enseignement Secondaire Général (CAIESG) - Epreuves écrites - Epreuves pratiques	PM
41	Concours probatoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat de l'Enseignement Technique et Professionnel (CAIETP) - Epreuves écrites - Epreuves pratiques	PM

Article 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, en l'occurrence celles de l'arrêté interministériel 010/MESTFP/MESRS/MEMP/DC/SGM/DEC-EST/PD/DIR/DEC-ESRS/DEC-EMP/SA/2020/0020 du 03 mars 2020 sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Cotonou, le 15 mai 2020

Mathurin KAKPO

Nathanaël KOUMOU

Eléonore YAYI LADEKAN

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. ns des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires.
Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.
Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.
Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont :
Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale
Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.
Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique
Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine
Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités
En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat
Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel
Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits
Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité
L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique
Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel
Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information
Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information
Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel
Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs
Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités
Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité
Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse
La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence
Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions
Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.
Déclaration des droits
Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources
Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a
le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination
Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience
Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste
Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation
L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération
En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

TRIBUNE : Communales et municipales de ce dimanche:

Voici comment va se passer l’attribution des sièges

L’ATTRIBUTION DES SIEGES DANS LE CADRE DES ELECTIONS COMMUNALES SELON LA LOI N°2019 - 43 DU 15 NOVEMBRE 2019

Bachard Accorédé LIAMIDI,
Docteur en droit privé Avocat-stagiaire au Barreau du Bénin

Introduction

Selon un avis de la Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit « le choix d’un système électoral et d’une méthode d’attribution des sièges reste une question constitutionnelle sensible et doit être pesé avec soin, et notamment faire l’objet d’un large consensus parmi les partis politiques. Même si toute démocratie est souveraine dans la détermination de son système électoral, il convient de partir du principe que ce système doit refléter la volonté du peuple. En d’autres termes, les citoyens doivent avoir confiance dans le système choisi et dans sa mise en œuvre » (Strasbourg, le 6 mars 2015, Etude n° 764/2014, CDL(2015)016), §.9, p.5) Cet avis est si pertinent qu’il semble nous ramener à l’expérience béninoise post conflit électoral, circonstances qui ont conduit à la révision de la Constitution avec un changement de cap électoral inédit et à l’adoption de la loi n°2019 – 43 du 15 novembre 2019 portant code électoral sur fond de consensus politique quoique critiquable à maints égards. A la veille du premier test d’application de la nouvelle loi électorale ouvert aux principales formations politiques pour l’élection des chefs d’arrondissement et maires des soixante-dix-sept communes du pays, il est important de s’attarder sur les règles gouvernant d’une part la répartition des sièges dans le cadre du scrutin (I) et d’autre part celles encadrant l’attribution des sièges sur la base du suffrage exprimés (II).

I- La répartition des sièges dans le cadre du scrutin

Selon l’article 184 de la loi n°2019 – 43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin, la répartition des sièges à pourvoir dans le cadre d’un scrutin dépend de deux critères successifs et cumulatifs en l’occurrence le critère national (A) et le critère communal (B).

A- Le critère national

Pourrait être qualifiée de « critère national » l’exigence posée par le législateur électoral selon laquelle « [seules] les listes ayant recueilli au moins 10% des suffrages valablement exprimés au plan national, sont éligibles à l‘attribution des sièges ». Cette exigence est périlleuse pour les listes en compétition car faute pour elle d’avoir recueilli au moins 10% des suffrages valablement exprimés au plan national, elles sont d’office exclues de la répartition des sièges conformément à l’article 187. 3 de la loi n°2019 – 43 du 15 novembre 2019 portant code électoral.

B- Le critère communal

Pourrait être qualifiée de critère communal, la règle en vertu de laquelle « [l]e nombre de sièges à attribuer à chaque arrondissement est déterminé en divisant l‘effectif de sa population par le quotient communal. Il s’en suit que dans le traitement du résultat le total des entiers obtenus permet de dégager le nombre de sièges provisoires pourvus et le reste de sièges est attribué un à un dans l‘ordre décroissant des parties décimales jusqu’à épuisement des sièges restants. Dans l’application du critère communal pour la détermination des sièges à pourvoir par arrondissement, le législateur a prévu des mesures correctrices pour faire face aux situations d’égalité, en l’occurrence celle relative à l’égalité entre deux parties décimales ou celle intéressant l’égalité en termes d’effectif de la population de plusieurs arrondissements. Selon la loi n°2019 – 43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin « en cas d’égalité entre deux (02) parties décimales, l’arrondissement le plus peuplé l‘emporte », tandis qu’en cas d’égalité de l‘effectif de Ia population de plusieurs arrondissements, pour l’attribution du dernier siège de Conseiller, il est procédé à un tirage au sort. Une fois la répartition des sièges dans le cadre du scrutin déterminée, il est cohérent de procéder à l’attribution des sièges aux différentes listes en lice tenant compte du suffrage exprimé par chacune d’elle.

II- L’attribution des sièges en raison du suffrage exprimé

L’attribution des sièges aux candidats en raison des suffrages exprimés se fait d’après l’ordre de présentation sur chaque liste. Aussi, est-il nécessaire de préciser que chaque liste comprend un nombre de candidats et son suppléant égal à celui de sièges à pourvoir. D’une manière générale l’attribution des sièges obéit selon la loi n°2019 – 43 du 15 novembre 2019 portant code électoral à deux règles distinctes : l’une étant le principe en l’occurrence la règle de la majorité absolue ou planchée de 40% (A) et la seconde mise en place dans l’hypothèse ou la première n’est pas réalisable notamment la règle de la plus forte moyenne (B).

A- La règle de la majorité absolue ou planchée de 40%

La règle de la majorité absolue ou planchée de 40% est la règle de principe pour l’attribution des sièges en raison du suffrage exprimé. Toutefois dans l’hypothèse ou des sièges restent à pourvoir, ladite règle tolère l’application résiduelle de la règle de la plus forte moyenne avec le recours aux mesures correctrices en cas d’égalité de moyenne et d’égalité de suffrages. En effet, la règle de la majorité absolue ou planchée de 40% consiste en l’attribution à la liste qui a obtenu la majorité absolue ou à défaut 40% au moins des suffrages exprimés d’obtenir un nombre de sièges égal à la majorité absolue des sièges à pourvoir. Après application de la règle susmentionnée et dans l’hypothèse où il reste des sièges à pourvoir (sièges restants) lesdits sièges selon la loi n°2019 – 43 du 15 novembre 2019 portant code électoral peuvent être répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne à l’exclusion des listes ayant obtenu moins de dix pour cent (10%) des suffrages exprimés. Il y a lieu de souligner que même face à l’application résiduelle de la règle de la plus forte moyenne dans le contexte ou des sièges restent à pourvoir, certaines mesures correctrices ont été prévues par le législateur. Au nombre de ces mesures correctrices, « si plusieurs listes ont la même moyenne pour l’attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ». Par contre, « en cas d’égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d’être proclamés élus ».

B- La règle de la plus forte moyenne

Si dans l’absolu, au sens de la loi électorale « aucune liste n’a recueilli ni la majorité absolue ni les quarante pour cent (40%) au moins des suffrages, les sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne à l’exclusion des listes ayant obtenu moins de dix pour cent (10%) des suffrages exprimés. Dans le souci d’appréhender les divers cas de figures envisageables, le législateur a prévu que pour « les circonscriptions électorales comptant un siège, les membres du Conseil communal ou municipal sont élus ou suffrage universel direct ou scrutin uninominal majoritaire à un tour. Dans ce cas, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages exprimés est proclamé élu ». En cas d’égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, le plus âgé est désigné Conseiller communal ou municipal.

Conclusion

Reprenant à bon compte cette réflexion de la célébrissime Professeure Mireille Delmas Marty « on connaît les inconvénients de la législation en vigueur, on ne connaîtra que par l’expérience les inconvénients de la législation qu’on y voudra substituer » (M. DELMAS-MARTY, (1992) p. 292.). C’est donc à l’épreuve des revendications et contestations dans le cadre du contentieux électoral communal à naître que la loi n°2019 – 43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin sera pleinement évaluée avec à la clé une jurisprudence de circonstance pour en clarifier les zones d’ombre et préciser le contour des textes invoqués à l’appui des prétentions des listes en lice. Vivement que la démocratie béninoise s’en sorte gagnante et redore son blason terni par les violences qui ont jalonnés les dernières élections législatives.

TRIBUNE COMMUNE UNION EUROPEENNE-OMS : La pandémie de COVID-19 est la crise sanitaire marquante de notre époque

Ce nouveau coronavirus, qui a débuté par une série de cas de pneumonie de cause inconnue à Wuhan, en Chine, s'est propagé comme une traînée de poudre, ébranlant en chemin les systèmes de santé, les économies et les sociétés du monde entier. Les pays européens sont au nombre des plus durement touchés. À l'heure où nous écrivons ces lignes, cinq des six pays les plus sévèrement touchés dans le monde se situent en Europe. Et pourtant, alors même qu'elle se débat pour maîtriser la pandémie de COVID-19 en son sein, l'Europe est aussi à l'avant-garde des efforts déployés pour renforcer la solidarité mondiale. Même si, en tant qu'individus, nous veillons à nous distancer physiquement, nous n'en devons pas moins conjuguer nos efforts, en tant qu'acteurs sur la scène mondiale. L'Union européenne et l'OMS partagent un même engagement en faveur des communautés et des pays vulnérables de la planète. Il importe plus que jamais en ces heures de faire front commun, en tant que membres d'une communauté internationale, car nous sommes tous concernés, la maladie frappant aveuglément et ne connaissant aucune frontière. Dès lors que certains d'entre nous sont frappés, nul n'est en sécurité. Dans un souci d'apporter une réponse mondiale à la COVID-19, l'Union européenne et ses États membres ont récemment présenté un train de mesures de l'«équipe d'Europe », dont le montant total, en constante progression, est désormais largement supérieur à 23 milliards d'euros. Naturellement, une partie de la riposte de l'«équipe d'Europe » à la pandémie de coronavirus se fera aux côtés des Nations unies. Comme c'est le cas pour tant d'autres crises, ce sont les plus vulnérables qui souffrent le plus, et ils doivent être l'objet de toute notre attention. L'UE soutient le plan stratégique de préparation et de riposte de l'OMS, apportant 30 millions d'euros de nouveaux financements destinés à renforcer les actions de préparation et de riposte dans les pays aux systèmes de santé précaires ou qui sont également victimes de crises humanitaires. De surcroît, la Commission européenne, l'OMS et des partenaires du monde entier ont uni leurs forces pour lancer l'«accélérateur d'accès aux outils contre la COVID-19», en vue d'accélérer la mise au point, la production et la distribution équitable de vaccins, de même que la diffusion de diagnostics et de traitements de la COVID-19, de sorte que chacun puisse équitablement accéder à ces produits qui permettent de sauver des vies. Forte de cet engagement historique, la Commission européenne a organisé, le 4 mai dernier, une conférence des donateurs réunissant plus de 40 pays qui, ensemble, se sont engagés à mobiliser quelque 7,4 milliards d'euros en faveur de la recherche et du développement de vaccins, de diagnostics et de traitements. Notre partenariat s'étend toutefois bien au-delà de la crise actuelle. La pandémie exploite les disparités et les inégalités de nos systèmes de santé, soulignant l'importance d'investir dans le personnel des services de santé, dans les infrastructures sanitaires et dans les systèmes de santé pour prévenir et détecter les pandémies, ainsi que pour les combattre. Des systèmes de santé forts sont la clef d'une prévention efficace, non seulement des pandémies, mais aussi des multiples menaces pour la santé auxquelles nos populations font face chaque jour sur cette terre. Et pourtant, au train où vont aujourd'hui les choses, plus de cinq milliards de personnes n'auront pas accès aux services de santé de base à l'horizon 2030, ce qui inclut la possibilité de consulter un professionnel de la santé, d'avoir accès à des médicaments essentiels et de disposer de l'eau courante dans les hôpitaux. Même lorsque de tels services sont disponibles, y recourir peut-être synonyme de ruine financière pour des millions de personnes. Non seulement ces disparités nuisent à la santé de personnes, de familles et de communautés, mais elles sapent aussi la sécurité et la croissance économique mondiales. C'est la raison pour laquelle l'UE a contribué à hauteur de 102 millions d'euros au partenariat avec l'OMS sur la couverture de santé universelle, qui soutient le renforcement des systèmes de santé de 115 pays répartis entre l'Afrique, les Caraïbes, le Pacifique, l'Europe orientale, l'Asie centrale et l'Asie du sud-est. Dans le monde, quelque sept mille cinq cents milliards de dollars sont consacrés chaque année aux dépenses de santé, soit près de 10 % du PIB mondial. Bien trop de pays consacrent toutefois une bien trop grande part de leur budget de santé à la gestion des maladies dans les hôpitaux, où les coûts sont plus élevés et les résultats souvent moins bons, au lieu de promouvoir la santé et de faire de la prévention au niveau des soins de santé primaires. Tôt ou tard, la pandémie de COVID-19 finira par s'estomper, mais il ne saurait être question de reprendre nos vieilles habitudes. À l'heure où nous déployons moult efforts dans le cadre de notre riposte à cette pandémie, il importe que nous nous préparions aussi à la suivante. L'occasion nous est à présent offerte de lancer les bases de systèmes de santé résilients à travers le monde. Investir dans le renforcement des infrastructures de santé et dans du personnel de santé est l'unique moyen d'éviter de futures crises sanitaires mondiales comme celle que nous connaissons aujourd'hui. S'il est un enseignement à tirer de cette pandémie de COVID-19, ce doit être qu'investir maintenant dans la santé permettra de sauver des vies demain. L'histoire nous jugera non seulement à l'aune de notre capacité à surmonter cette pandémie, mais aussi des leçons que nous en aurons tirées et des mesures que nous aurons prises, une fois la crise terminée.

Tedros Adhanom Ghebreyesus Directeur général Organisation mondiale de la santé

Jutta Urpilainen Commissaire aux partenariats internationaux Commission européenne

Déclaration du haut représentant Josep Borrell, au nom de l'Union européenne, à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (17 mai 2020)

A l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, l'Union européenne rend hommage à la diversité humaine dans toute sa richesse, et au droit de chaque personne humaine d'être fière de qui elle est, de définir sa propre identité et d'aimer la personne de son choix. Alors que le monde a l'attention fixée sur les efforts déployés pour contenir la pandémie de COVID-19, nous rappelons et soulignons les difficultés particulières rencontrées par les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) dans de nombreuses parties du monde. Elles se heurtent souvent à une stigmatisation, à des discriminations et à des restrictions d'accès aux services de santé en raison de lois discriminatoires et d'attitudes sociales négatives. Pour de nombreuses personnes LGBTI, l'absence de soutien de la part de leur famille ou de la collectivité les rend plus vulnérables à la violence, au chômage, à la pauvreté et au sans-abrisme. Nous saluons la déclaration de la Haute-Commissaire aux droits de l'homme sur les mesures ciblées nécessaires pour protéger les personnes LGBTI durant la pandémie, et nous soulignons l'importance de travailler main dans la main avec les communautés LGBTI lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la pandémie. Il est inacceptable que partout dans le monde, des violations et des manquements au regard des droits de l'homme continuent de se produire impunément, sur la base d'une orientation sexuelle ou identité de genre réelle ou supposée. L'incrimination de l'orientation sexuelle et la non-reconnaissance des identités transgenres et intersexuées conduisent à une stigmatisation et à une marginalisation des personnes LGBTI, ce qui multiplie les difficultés auxquelles elles font face pour accéder librement aux services de santé. Les personnes LGBTI sont également victimes de violences et d'abus, alors que l'on assiste à une recrudescence des violences domestiques durant le confinement. Aujourd'hui, plus que jamais, il est temps pour la communauté internationale de réaffirmer ses engagements à lutter contre toutes les formes de violence, de discrimination, de discours de haine et de crime de haine à l'encontre des personnes LGBTI en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou pour tout autre motif. L'UE est fermement résolue à lutter contre l'impunité dans les cas de violation des droits de l'homme, de discrimination et d'abus dont font l'objet les personnes LGBTI de par le monde. Avec le lancement par la Commission européenne de la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI +, l'UE va progresser en matière de promotion et de protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI. Nous allons travailler avec tous nos partenaires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, en joignant nos forces à celles des organisations internationales, de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme pour défendre les droits fondamentaux des personnes LGBTI et pour promouvoir l'égalité et le respect de la diversité. L'UE et ses États membres respecteront les engagements pris au titre des lignes directrices de l'UE visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI et des orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure. L'Union européenne rappelle l'universalité de tous les droits de l'homme, leur caractère indivisible, leur interdépendance et leur corrélation, principes qui ne sauraient être oubliés en cette période de crise mondiale, et lors du retour à la normale. Nous nous engageons à faire en sorte que notre réaction à la crise respecte la dignité et les droits de l'homme de chacun sans discrimination de quelque nature que ce soit, et nous appelons les gouvernements du monde entier à faire de même. Nul ne doit être laissé de côté, et aucun droit de l'homme ne doit être bafoué.

Press office - General Secretariat of the CouncilRue de la Loi 175 - B-1048 BRUSSELS - Tel.: +32 (0)2 281 6319 press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction

1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magazin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Cotonou/Porto-Novo	❑ 10.000 F Cfa	❑ 25.000 F Cfa	❑ 45.000 F Cfa	❑ 80.000 F Cfa
Autre localité du Bénin	❑ 12.000 F Cfa	❑ 30.000 F Cfa	❑ 50.000 F Cfa	❑ 90.000 F Cfa
Afrique/Europe /Monde	❑ 15.000 F Cfa	❑ 35.000 F Cfa	❑ 55.000 F Cfa	❑ 120.000 F Cfa
Soutien				❑ 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

BOÎTE POSTALE : ..... TÉL : .....

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON : .....

Ci-joint mon règlement d'un montant DE ..... F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.: pour règlement par :

❑ Chèque ❑ Espèces ❑ Mandat-lettre

France/ Football

Allagbé, Sessi, les statistiques des internationaux béninois en Ligue 2

La pandémie du Coronavirus a mis à l'arrêt toutes les compétitions sportives dans le monde. En France, des décisions radicales ont été prises notamment l'arrêt définitif des championnats pour le compte de la saison 2019-2020. Au coup d'envoi cette saison, quatre internationaux béninois ont débuté avec différents clubs. En cette fin de saison précoce, Zone Foot vous présente les statistiques des béninois évoluant en Domino's Ligue 2

Saturnin Allagbé, une blessure qui a tout gâté

Pensionnaire des Chamois Niortais, le gardien béninois a joué 13 matchs dans l'antichambre du football français. Il a joué 1223 minutes et a écopé d'un carton jaune. Il a capté 73 ballons et en a détourné 17. Il n'a encaissé que 12 buts cette saison. Il faut noter qu'il compte 4 clean sheets à son compte.

David Djigla, une saison sinusoïdale

Également pensionnaire des Chamois Niortais, il a joué 11 matchs. Il a été sur la pelouse pendant 493 minutes. Il a délivré deux passes décisives cette saison. Il n'a pas écopé le moindre carton cette saison.

Sessi d'Almeida, le bon élève

Sociétaire de Valenciennes en Ligue 2, il s'est illustré par 24 matchs cette saison. Il a joué pendant 2019 minutes et a marqué un somptueux but. Il a écopé de 10 cartons jaunes et un carton rouge. Il a commis 41 fautes et a subi 33 fautes. Il a gagné 24 duels aériens et 32 au sol. Il a cadré trois tirs en championnat cette saison. Il a été le meilleur Écureuil de la Domino's Ligue 2.

Jordan Adéoti, le mauvais élève

Jordan Adéoti n'a pas connu une bonne saison avec l'Association de la Jeunesse d'Auxerre cette saison. L'ex capitaine du club n'est apparu que 6 fois cette saison. Il a totalisé 291 minutes pour une passe décisive. Il a reçu un seul carton jaune cette saison.

Cédric Hountondji, le deuxième bon élève

Cédric Hountondji quant à lui est apparu 21 fois avec Clermont cette saison soit 1948 minutes. C'est l'Ecureuil le mieux classé avec son club. Il a d'ailleurs donné une passes décisives. Le défenseur central béninois a écopé de 4 cartons jaunes et aucun rouge. N'eut été sa blessure en cours de saison, il aurait joué toutes les rencontres.

Gaël HESSOU

#Team229

Pendant que ses compatriotes au pays sont appelés aux urnes ce dimanche 17 Mai 2020, le milieu de terrain des écureuils, Cebio Soukou et son club, Arminia Bielefeld ont renoué avec le terrain, après deux mois d'arrêt pour cause de Covid-19.

La 26ème journée de la Bundesliga 2 (Deuxième division allemande) qui a débuté ce samedi 16 Mai, s'est poursuivie ce dimanche, avec le leader Arminia Bielefeld qui recevait au Schüco Arena, Osnabrūck. C'est sur un score nul de (1-1) que l'arbitre, Monsieur Osmers a renvoyé les deux équipes aux vestiaires au terme des 90 minutes de jeu.

L'international béninois, Cebio Soukou qui a fait son apparition sur la pelouse à la 60ème minute, a réussi au total 66% de ses passes, remporté deux duels au sol, un aérien et taclé une fois.

Arminia Bielefeld, avec 52 points, garde la tête du championnat. Elle compte sept points d'avance sur Hambourg et Stuttgart qui totalisent chacune 45 points. Arminia Bielefeld affronte le 24 Mai prochain Hambourg, pour le compte de la 27ème journée.

Roméo AKLOZO

ElectionàlaFIF

Idriss Diallo offre 10 millions de F CFA aux footballeurs ivoiriens

Idriss Yacine Diallo, l'un des trois candidats déclarés à la présidence de la Fédération Ivoirienne de Football (FIF), a fait, ce vendredi, un don de 10 millions de F CFA, aux footballeurs ivoiriens par le biais de l'AFI. Un geste qui, dit-il, s'inscrit dans l'élan de solidarité enclenché récemment par l'association en faveur des footballeurs des Ligue1 et Ligue2. Dans une brève intervention, YID a décliné le sens de cette action: « Tous les acteurs du football, notamment les joueurs, ont été frappés par cette pandémie du Coronavirus. Il nous appartient en ces moments difficiles de faire preuve de solidarité. C'est dans ce cadre que nous sommes là aujourd'hui pour appuyer l'AFI. L'AFI a initié cette action de don de 10 millions de F CFA à l'intention des joueurs pour les soutenir. Et l'AFI est dans son rôle (…) De la part de notre équipe qui n'est pas encore en campagne, nous sommes venus poser un acte de solidarité. Nous avons décidé de faire don de la somme de 10 millions à l'AFI. On le remet au président de l'AFI », a - t - expliqué, sous des applaudissements nourris de l'assistance.

[Bénin] Belgique :

Saison terminée pour Olivier Verdon et Yannick Aguemon

En raison de la pandémie du Coronavirus, le football ne reprendra plus en Belgique. C'est la décision des autorités en charge du football belge. Le Club Bruges est sacré champion en première division. Dans l'élite belge, KAS Eupen de l'international béninois Olivier Verdon sont maintenus. En Proximus League (deuxième division belge) Yannick Aguemon et l'OH Louvain vont jouer les play-off pour une possibilité de promotion. C'est désormais officiel. La saison 2019-2020 ne reprendra plus au pays d'Eden Hazard. La crise du Coronavirus qui mine le monde oblige. Ainsi, la Ligue a décidé de sacrer le Club Bruges, leader après 29 journées de championnat avec 70 points. KAS Eupen d'Olivier Verdon obtient le maintien. Les Pandas ont terminé la saison à la 13è place avec 30 points. Le défenseur central béninois en prêt en Belgique a disputé 24 matchs officiels dont 22 en championnat de première division belge. L'ancien des Girondins de Bordeaux a délivré une passe décisive. En deuxième division belge, l'OH Louvain a terminé la saison à la 3è place du classement. Yannick Aguemon a disputé 26 matchs officiels pour deux buts. Louvain et son attaquant béninois devront donc prendre part aux barrages dans l'optique d'accéder à l'élite. Ainsi, l'ancien de Toulouse peut découvrir l'élite dès la saison à venir.

J26 Bundesliga 2

Cebio Soukou et Arminia Bielefeld toujours leader !

C'est reparti depuis hier en Allemagne "Football is really back!". Arminia Bielefeld de Cebio Soukou accrochés à domicile par Vfl Osnabrück 1 but partout. Remplaçant au coup d'envoi, l'international beninois natif de Bochum assiste à l'ouverture du score de son coéquipier Fabian Klos sur penalty (17') jusqu'a l'heure de jeu où il a fait son entrée. Les locaux ont dominé le match avec 64 pourcent de possession sans marquer un second but pour se mettre à l'abri. Dans la foulée Cebio Soukou (le premier joueur des écureuils du Bénin a joué pendant la pandémie à Corona virus) a ecopé d'un carton jaune à la 88ème minute et comme le football est souvent cruel, les visiteurs ont égalisé sur la dernière action du match(90+4). Score final 1-1 un match du leader profité dont n'ont pas profité Hamburger SV accroché par Greuther Furth 1-1 et Sttutgart de Daniel Didavi défait à Wehen 2-1. Cebio Soukou et Arminia Bielefeld (52 points) toujours en tête avec 7 points d'avance sur Hamburger et Sttutgart. @NationalTeam22Benin

Inquiétudes permanentes causées par la pandémie de COVID-19

Le minimum de 275 000 USD garanti pour les clubs participant à la Coupe de la Confédération de la CAF Total

Face aux inquiétudes permanentes causées par la pandémie de COVID-19 à l'origine de la suspension des activités de football sur le continent, la CAF a décidé d'anticiper le paiement de la dernière tranche des primes prévues pour les clubs participant aux Compétitions Interclubs de la CAF pour la saison 2019/2020. L'initiative, qui a d'ores et déjà démarré, a pour but de réduire la charge financière des trente-deux (32) clubs ayant atteint les phases de groupes de la Ligue des Champions de la CAF Total et de la Coupe de la Confédération de la CAF Total, au cours de cette période critique. Les clubs recevront leurs paiements sur la base des montants établis pour chaque compétition, de la phase initiale aux quarts de finale, avant la suspension des deux compétitions pour une période indéfinie en raison de la COVID-19. Le minimum garanti pour les clubs participant à la Ligue des Champions de la CAF Total est de 550 000 USD et 275 000 USD pour la Coupe de la Confédération de la CAF Total. «Le monde du football, et par conséquent le football africain traverse des difficultés sans précédent. La situation actuelle a eu un effet révélateur sur les parties prenantes du football africain. Et la CAF, sensible aux besoins de nos clubs, acteurs majeurs de notre football, a initié le paiement de leurs primes bien à l'avance », a déclaré le président de la CAF, Ahmad Ahmad. En temps normal, les clubs reçoivent leurs primes pour les Compétitions Interclubs à la fin de la saison. De plus, la CAF tient à rappeler qu'elle surveille de près l'évolution de la situation et travaille avec les autorités compétentes, y compris l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), afin d'évaluer l'impact du virus sur le continent. En outre, des mesures relatives aux compétitions seront annoncées en temps opportun

Source : CAF

Bayern : Lewandowski adoube 5 attaquants

Considéré comme un des meilleurs finisseurs de sa génération, Robert Lewandowski (31 ans, 33 matchs et 39 buts toutes compétitions cette saison) a été invité à désigner les cinq attaquants actuels les plus impressionnants. Parmi ses choix, on retrouve deux Français. "Une question difficile. Si nous parlons de 9, je dirais Karim Benzema, Timo Werner, Luis Suarez, Sergio Agüero et Kylian Mbappé", a indiqué l'avant-centre du Bayern Munich dans des propos repris par Goal. Cinq joueurs qui compilent 113 buts en 159 cumulés cette saison.

OM, Eyraud «Le club n’est pas à vendre»

S’il a évoqué prioritairement l’avenir d’André Villas-Boas après le départ du club d’Andoni Zubizarreta, Jacques-Henri Eyraud a aussi parlé d’une éventuelle vente de l’OM : «Je ne sais pas combien de fois je l’ai démenti, même Frank (McCourt) l’a démenti. C’est l’OM, entre ceux qui rêvent la nuit qu’on ne soit plus dans le paysage et ceux qui ont d’autres intérêts pour véhiculer ce type de rumeurs dans ces moments un peu plus difficiles, que voulez-vous que je vous dise ? Je le dis avec grand plaisir à votre antenne ce soir, c’est n’importe quoi, ce sont des fake news. (...) Le club n’est pas à vendre.» Depuis quelques semaines, un homme d’affaires saoudien est associé à une reprise de l’OM.

Brésil Edilson, le défi à Neymar, Messi et CR7

Son nom va seulement dire quelque chose aux fans du football brésilien. Edilson, 49 ans, a trouvé un bon moyen de faire parler de lui. En effet, le champion du monde 2002, avec 0 but en 4 matchs disputés, estime que Neymar, Lionel Messi et Cristiano Ronaldo n’ont toujours pas atteint son niveau. «À mon plus haut niveau, j’ai mieux joué que Neymar. Il doit gagner la Coupe du monde pour être meilleur que moi, a admis le Ballon d’Or brésilien 1998 à TV Bandeirantes. J’ai de la personnalité, et pour que Messi soit meilleur que moi, il doit aussi gagner la Coupe du monde.» «Cristiano Ronaldo, c’est juste de la force. Il frappe bien le ballon des deux pieds, mais je suis plus habile que lui», a terminé l’ancien joueur de Benfica. Habile, mais surtout drôle, Edilson.

Lyon Houllier s’en prend à l’OM et au PSG !

Proche conseiller du président de l’Olympique Lyonnais, Jean-Michel Aulas, Gérard Houllier n’a pas digéré l’arrêt définitif du championnat de France. Pour l’ex-sélectionneur de l’équipe de France, le club rhodanien a été victime d’un complot fomenté par l’Olympique de Marseille, le Paris Saint-Germain et même l’État. «Il y a un axe entre l’OM et le PSG et il a frappé fort. Il s’est mis des alliés de son côté avec des arrangements entre amis et je pense que c’était surtout un complot, un plan pour éliminer l’OL, a lâché, pour OL TV, l’homme de 72 ans, qui pointe aussi le rôle de l’État. Ce sera étouffé car je dirai que l’État est présent et partie prenante. J’ai suivi toutes les conférences de presse d’Emmanuel Macron ou Édouard Philippe et on n’a jamais parlé de sport. Et comme par hasard, sur la dernière, on dit que le championnat ne pourra pas reprendre. C’était la première fois que l’on parlait de sport. J’ai trouvé ça un peu bizarre.»

OL Une reprise de l’entraînement début juin ?

Les joueurs de Rudi Garcia devraient se retrouver le 8 juin, selon les informations de RMC. Alors que la saison de L1 est terminée, l’OL aurait arrêté une date pour la reprise de l’entraînement collectif. Cette reprise anticipée s’explique par l’intention du club de disputer un tournoi amical au Qatar, mais a surtout pour objectif de préparer les joueurs à une éventuelle reprise de la Ligue des Champions, en août, et la prochaine saison de L1. L’OL est toujours en lice dans la compétition européenne face à la Juventus.

Rennes Niang conseille Camavinga sur son avenir

Eduardo Camavinga, 17 ans, va être très sollicité lors du mercato d’été, notamment par le Real Madrid. Son coéquipier au Stade Rennais, Mbaye Niang, lui a délivré quelques conseils dans un live sur Instagram : «Le conseil que j’ai à lui donner, parce que ça a l’air d’être un mec avec la tête sur les épaules, je connais ses parents, qui savent où ils veulent aller, c’est de faire les bons choix. J’en ai parlé avec lui (...) dans la vie, il vaut mieux faire les bons choix que d’aller trop vite. Parce qu’à un moment donné, tu as des sollicitations où tu te dis : «Comment je vais faire pour les refuser si des mecs comme Zidane ou Mourinho appellent ?». C’est à ce moment-là où il faut vraiment te poser et te dire : «Qu’est-ce que ces gens vont m’apporter ?». Le coach de Rennes (Julien Stéphan) t’a apporté quelque chose, et si tu pars, ce club-là va t’apporter beaucoup plus, il va te faire grandir. (...) Il faut vraiment prendre ça au sérieux parce que les mauvais choix, tu peux les payer.»

Dortmund Zorc se montre compréhensif avec les joueurs

Le directeur sportif du Borussia Dortmund, Michael Zorc, a fait des déclarations avant la reprise de la Bundesliga, ce week-end. «Si quelqu’un est inquiet ou a peur, on gérera ce cas de manière raisonnable et on le dispensera de match. J’ai l’impression que tout le monde a hâte de jouer à nouveau au football, de pouvoir faire son travail. Il y a une très forte possibilité que les 22 joueurs qui s’affronteront, samedi, soient en bonne santé.» Les joueurs du Borussia Dortmund seront opposés à ceux de Schalke 04, à 15h30, à domicile

Bayern Trois absences actées pour la reprise contre Union Berlin

Pour son retour à la compétition, le Bayern Munich se déplace dimanche sur le terrain d’Union Berlin, dans le cadre de la 26e journée de Bundesliga. Face à la presse, l’entraîneur Hansi Flick a donné des nouvelles de son groupe. Le coach de 55 ans a confirmé les indisponibilités de Corentin Tolisso, Philippe Coutinho et Niklas Süle. Par ailleurs, un doute subsiste quant à la participation de Javi Martinez. Les Bavarois occupent la tête du classement avec quatre points d’avance sur le Borussia Dortmund, de son côté opposé samedi à Schalke 04 pour le premier choc de cette reprise du championnat d’Allemagne.

OM, Eyraud «J’ai voulu muscler l’organisation»

Sur RMC, le président de l’OM a évoqué le départ d’Andoni Zubizarreta, le désormais ancien directeur sportif du club. «C’est un moment fort, Andoni (Zubizarreta), c’est le premier manager que j’ai recruté il y a presque quatre ans. On a bouclé ensemble la phase 1 de notre projet, un peu de reconstruction, de refondation. Il s’est acquitté très bien de cette tâche. Maintenant, on rentre dans une nouvelle phase. Evidemment, on repose beaucoup sur des considérations financières. Nous devons absolument atteindre l’équilibre financier. J’ai voulu muscler l’organisation. Dès l’automne dernier, j’avais prévenu Andoni que je recruterais un directeur général chargé du football. En parlant avec lui, on a décidé d’un commun accord de se séparer.» Jacques-Henri Eyraud n’a cependant pas dévoilé l’identité de ce prochain directeur général du football. A cause du départ de l’Espagnol du club, l’avenir d’André Villas-Boas sur le banc de l’OM est très incertain.

PSG Felipe Melo donne un conseil mercato à Neymar

Felipe Melo, l’expérimenté milieu de terrain de Palmeiras, s’est prononcé pour Olé sur l’avenir de l’attaquant brésilien Neymar. Le footballeur de 36 ans est d’abord revenu sur le choix effectué par la star auriverde de s’engager avec le Paris Saint-Germain, une régression selon lui dans la carrière de l’ancien prodige du FC Santos. «Oui, car il n’a pas remporté la Ligue des champions. Car s’il gagne, c’est le Ballon d’Or. Ce que fait Neymar dans le championnat de France est un truc de fou, regardez les statistiques. Techniquement, le football français n’est pas comme en Espagne, en Angleterre, en Bundesliga, en Serie A, mais il y a beaucoup de puissance physique. Et Neymar fait des choses folles. Et aussi en Ligue des champions, il a fait des choses intéressantes avant l’arrêt.» Pour l’ancien Interiste, Neymar aura intérêt à revenir au FC Barcelone en cas de nouvel échec européen avec le champion de France. «Il doit gagner la Ligue des champions, sinon il doit retourner à Barcelone. Le problème est que s’il vient à Barcelone il aura un certain Messi, c’est ça le problème.»

Ajax Tagliafico clame haut et fort ses envies d’ailleurs

Convoité sur le marché, Nicolas Tagliafico s’est confié sur son avenir au cours d’une interview donnée à Radio Continental. Le défenseur argentin de l’Ajax Amsterdam s’est montré prudent quant à sa prochaine destination. «Tout est incertain et si je quitte l’Ajax, je ne sais pas quelle sera la situation ni où je pourrais aller. Le Barça ? Des rumeurs sortent toujours, mais je reste en dehors de tout ça. Je ne sais pas si je suis sur une liste, je dois rester calme car je sais que les rumeurs sortent tout le temps. S’il y a quelque chose de concret, il faudra en parler avec mon agent.» Lié jusqu’en juin 2022 avec le club néerlandais, le latéral gauche de 27 ans reconnaît néanmoins qu’il voulait rejoindre une formation plus huppée. «Vous rêvez toujours de jouer dans un grand championnat. Mon objectif a toujours été de jouer dans la meilleure compétition, dans un club de haut niveau. L’Ajax est fantastique, mais le championnat néerlandais n’est pas fantastique. Les footballeurs doivent toujours rêver de quelque chose de plus grand.»

Troy Deeney ne veut pas reprendre la Premier League

Troy Deeney a donné un avis très tranché sur le projet de reprise de la Premier League, arrêtée depuis mars dernier en raison de la crise du coronavirus. Dans le cadre d’un live organisé sur Instagram, l’attaquant anglais de Watford a fait savoir qu’il donnait la priorité à la santé de ses proches plutôt qu’à un retour sur les terrains. «Je ne parle même pas de football pour le moment. Je parle de la santé de ma famille et c’est tout. Si je sens que je ne m’occupe pas de ma famille, je ne le ferai pas. Je ne vais pas mettre ma famille en danger. Que vont-ils faire ? Me retirer de l’argent ? J’ai déjà été fauché alors ça ne me dérange pas.» Le gouvernement anglais a donné son feu vert pour une reprise du championnat au mois de juin, possible sous réserve d’une évolution positive du contexte actuel.

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENERGIE

DIRECTION GENERALE DE LA SBEE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 08 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION N° 195 /20/SBEE/DG/DRH

Objet : Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra revoir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est à souligner que le contrôle avant l'entrée dans les locaux de la SBEE est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

J'attache du prix à l'exécution sans faille des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.

Le Directeur Général

LE DIRECTEUR GENERAL — SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE — S.B.E.E.

Jacques PARADIS

Ampliations :

- PCA
- SG
- Directeurs Centraux
- Directeurs Régionaux – Chefs Département
- Chefs Cellules - Chefs Service - Chefs d'Agence
- Secrétaires Généraux de Syndicat. PCA

Message SBEE COVID-19

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

N/Réf. : 739 /SBEE/2020/DG/DOC/CCS/DCC/SDCC/DCRP — Cotonou, le 23 MAI 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Energie Electrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la hantise du COVID 2019. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle rassure, des dispositions subséquentes prises pour sécuriser aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissements sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale félicite et encourage ses clients à promouvoir leurs opérations d'achat de crédit pour compteurs à prépaiement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute quiétude pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant.

La SBEE des hommes à votre service.

Le Directeur Général

Jacques PARADIS

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA — R.C. COTONOU N° 736-B — N° IFU 3200000003113 — S.B.E.E. Direction Générale — Rue Avenue du Gouverneur Général PONTY 01 B.P. 123 COTONOU (Bénin) — Tél. (229) 21 31 31 46 — Télécopie (229) 21 31 30 28

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

N/Réf. : 832 /SBEE/2020/DG/DCC/CDCC/SDCC/DCC/DMSP — Cotonou, le 08 AVR 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Energie Electrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une crise sanitaire sans pareil, liée à la propagation du COVID 19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE ne saurait déroger à ces règles qui sauvent des vies. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur et concernent la clientèle, les fournisseurs, le personnel et tout usager. Il s'agit entre autres :

- du respect des mesures d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et lieux de travail notamment. L'installation du système de lavage des mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique,
- de la prise systématique de température,
- de la formation et la sensibilisation des agents d'entretien pour le nettoyage contenu des espaces et objets divers (poignées de portes, boutons d'ascenseur, rampe d'escalier, sols, toilettes, etc.)
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéo conférence et du télétravail
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à toute personne extérieure non employée.

Cependant, et afin d'éviter le cumul des factures en cette période de pandémie, la SBEE rassure que nos services sont ouverts aux opérations de paiement de factures et que le paiement électronique fonctionne en continue. Elle invite donc nos clients à se rapprocher de nos guichets en toute quiétude où les dispositions sont prises à cet effet.

Protégeons-nous et protégeons les autres pour vaincre ensemble le COVID-19.

La SBEE, à votre service 24h/24.

Le Directeur Général

Jacques PARADIS

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA — R.C. COTONOU N° 736-B — N° IFU 3200000003113 — S.B.E.E. DIRECTION GENERALE — Rue Avenue du Gouverneur Général PONTY 01 B.P. 123 COTONOU (Bénin) — Tél. (229) 21 31 31 46 — Télécopie : (229) 21 31 30 28

LOLO
ANDOCHE
PRÊT-À-PORTER
LOLO feels the LOVE
NOUVELLE COLLECTION
EDITION LIMITEE
Joyeuse St Valentin
(+229) 97 01 04 90 Lolo Andoche www.loloandoche.com

LE KANVO
EN TOUTE
Majesté
Nouvelle Collection
LOLO
ANDOCHE
PRÊT-À-PORTER